

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/01/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
31 janvier 2024

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Frédéric PRIVET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Dominique FOINANT, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Olivier MARTET à Christophe SONREL, Bruno MINUTIELLO à Gérard RITZ, Bernard MULLER à Philippe ARNOULD, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX

Absents : Dominique GEORGE, Christian GEX, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DUJARDIN

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....7
Absents.....6
Votants.....25

Délibération 2024 011

MOBILITE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	7	25	0	0	0

Administration générale : MODALITES D'UTILISATION DES VOITURES EN AUTOPARTAGE

En 2020, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et le PETR du Pays du Lunévillois ont coconstruit la mise en place d'un service de voiture en autopartage.

La CCTLB a assuré la création et le financement de l'infrastructure et le PETR assure la gestion et la maintenance du dispositif d'autopartage par convention approuvée le 19 février 2020 par délibération n° 2020-021.

Les règles de fonctionnement de départ ont de ce fait, limité l'utilisation des voitures aux seuls habitants du territoire de la CCTLB.

Le service fonctionne bien dans 75% des stations. Sur 4 500 réservations par an, le nombre de réservations par station se répartit entre 350 pour les stations les plus utilisés à 15 utilisations pour les moins.

Afin d'optimiser le service d'autopartage, il est proposé d'ouvrir l'utilisation à tous les habitants du territoire du Pays du Lunévillois.

La tarification du service validée par délibération n°2022-044 le 06 juillet 2022 reste inchangée pour les nouveaux utilisateurs.

Sur présentation du président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'ouverture de l'utilisation du service de voitures en autopartage à tous les habitants du Pays du Lunévillois.
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 8 février 2024
Philippe DANIEL,
Président.

